



Appel commun des organisations syndicales CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires du Maine-et-Loire

LE 16 JUIN : MANIFESTONS POUR EXIGER : LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES PERSONNELS HOSPITALIERS ET LE RETRAIT DE LA LOI D'URGENCE « SANITAIRE »

La loi d'urgence « sanitaire » : des attaques en règle contre le droit du travail, les libertés syndicales et démocratiques

Le gouvernement a fait adopter la prolongation de la loi portant sur l'état d'urgence « sanitaire » jusqu'au 10 juillet 2020. Le gouvernement annonce sa levée à cette date, mais pas pour l'interdiction des rassemblements sur la voie publique qui serait prolongée pour 4 mois !

Dans les faits, cette loi interdit toute manifestation : l'interdiction de se rassembler à plus de 10 sur la voie publique se poursuit. Par contre il n'est pas interdit de se rassembler à plus de dix pour aller travailler, prendre les transports en commun, se rassembler dans les lieux de

culte ou au Puy du fou...

Cette loi permet au gouvernement de poursuivre son œuvre de remise en cause du Code du travail, du statut de la fonction publique, des conventions collectives.

Remise en cause des acquis en matière de congés payés, de durée et d'organisation du travail, remise en cause du fonctionnement des institutions représentatives du personnel, voilà la réalité de cette loi entièrement écrite pour satisfaire le patronat !

Des milliards versés aux entreprises sans contreparties sur l'emploi

Mais pour le patronat cela ne suffit pas ! L'état a versé des milliards d'euros aux entreprises pour les aider à « préserver les emplois » : prise en charge jusque-là à 100 % (pour l'employeur) de l'activité partielle ; prêts garantis par l'État...

Et cela sans contreparties : les licenciements sont annoncés par dizaines de milliers.

Ainsi Renault va se voir attribuer 5 milliards par l'État. Son PDG a avoué que les engagements demandés

par le gouvernement en contrepartie de cette somme ne représentent pas des « *contraintes très difficiles*. » Effectivement : **avec ces 5 milliards, Renault va mettre en œuvre son plan de quelque 5 000 licenciements !**

Pour nos organisations syndicales, il appartient à l'État de prendre toutes les mesures de contrôle sur les sommes distribuées, d'interdire les licenciements, de nationaliser si besoin les secteurs essentiels de l'industrie et les banques et d'interdire le versement des dividendes.

Le chômage explose et le gouvernement ne retire pas sa réforme

Le taux de chômage s'envole : la barre des 6 millions d'inscrits à Pôle Emploi a été franchie en avril, avec une hausse spectaculaire de la catégorie A (les chômeurs sans aucune activité) : avec 850 000

inscrits supplémentaires ce sont plus de 4,5 millions de chômeurs qui relèvent désormais de cette catégorie.

Pourtant, le gouvernement refuse de supprimer sa réforme de l'assurance chômage.

École : des conditions d'accueil indignes !

Nous dénonçons les conditions d'accueil des enfants dans les écoles aujourd'hui transformées en casernes où les contraintes imposées empêchent les élèves de recevoir un enseignement digne de ce nom, les privent élèves de tout contact, les obligent à rester

assis...

Preuve est faite au regard du nombre d'élèves accueillis comme des précautions à prendre que la réouverture des crèches et des écoles ne visait qu'un objectif, remettre les salariés au travail !

Le « Ségur de la Santé » : « ne pas changer le cap » (Édouard Philippe)

Le président de la République a déclaré qu'il faudrait une réforme en profondeur de notre système de santé pour lui permettre de répondre aux besoins de la population.

Mais la réforme qu'envisage le gouvernement n'a rien à voir avec celle exigée par les hospitaliers.

Édouard Philippe affirme en effet qu'il ne veut « **pas changer le cap, mais changer le rythme** ».

Les suppressions de lits et de postes vont donc se poursuivre sans doute à un rythme accéléré!

Et si le gouvernement admet la nécessité de revaloriser les salaires, ce sera dans le cadre de la pulvérisation

du statut de la fonction publique hospitalière : primes privilégiées, augmentations différenciées par catégories, par zones géographiques et attaque en règle contre les 35 heures.

D'ailleurs, si les personnels hospitaliers pouvaient encore se faire des illusions sur cette réforme, la façon dont la prime de 1 500 euros promise aux soignants est gérée en dit long sur les intentions gouvernementales. Elle sera variable en fonction des départements, des établissements, de la catégorie professionnelle, du temps de présence des personnels. En aucun cas, elle ne répond à l'exigence d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Pas « d'union nationale », réaffirmons les revendications !

Sous prétexte d'urgence prétendument « sanitaire », le gouvernement porte des coups brutaux contre le Code du travail et les libertés démocratiques.

Dans le même temps, les tentatives pour museler les organisations syndicales au sein d'une « Union nationale » se sont multipliées.

Le gouvernement et le patronat voudraient que les

syndicats les accompagnent, sous prétexte de « crise sanitaire », dans cette politique de destruction du Code du travail, des acquis sociaux, des libertés...

Face à cette situation les organisations syndicales départementales CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires du Maine-et-Loire réaffirment que **l'heure n'est pas à l'Union nationale, mais à la défense des revendications.**

Les organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, SUD) du secteur de la santé appellent, le 16 juin, les personnels hospitaliers à manifester pour faire valoir leurs revendications.

L'intersyndicale départementale appelle l'ensemble des salarié-e-s du privé et du public à manifester avec eux, le 16 juin.

LES PERSONNELS HOSPITALIERS N'ONT BESOIN NI DE MÉDAILLES NI D'APPLAUDISSEMENTS. ILS EXIGENT DES POSTES ET DES SALAIRES DÉCENTS. SOUTENONS-LES !

Nous revendiquons :

- ➔ La satisfaction des revendications des personnels hospitaliers
- ➔ L'abrogation de la loi portant sur l'urgence sanitaire.
- ➔ L'interdiction des licenciements, l'interdiction du versement des dividendes.
- ➔ L'abrogation de toutes les ordonnances qui remettent en cause le Code du travail et le statut de la fonction publique.
- ➔ Que l'école soit rétablie dans ses missions d'enseignement et d'instruction. Non à sa transformation en garderie, sous la coupe des collectivités locales.
- ➔ Le retrait de la réforme de l'Assurance chômage.
- ➔ Le retrait définitif de la réforme des retraites.

Vous les avez applaudis,

MAINTENANT VENEZ LES SOUTENIR AVEC NOUS DANS LA RUE.

LE 16 JUIN, TOUS DANS LA RUE

ANGERS : 11 heures, place du Ralliement

Angers, 9 juin 2020